

Numéro de dossier : 1061899033

Unité administrative responsable	Arrondissement Outremont , Service de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Recommander au Conseil municipal d'adopter un projet de règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue Mc Eachran, de l'avenue Du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland et ce, conformément aux dispositions de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le conseil de l'arrondissement d'Outremont recommande au Conseil municipal d'adopter le *Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland* et d'entreprendre la procédure visant la signature d'un accord de développement permettant de préciser les conditions de réalisation du projet, et ce, conformément aux dispositions de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

Conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal, le dossier sera soumis à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue aux articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

-- Signé par Yves MAILHOT/MONTREAL le 2006-11-07 14:41:08, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Yves MAILHOT

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1061899033

Numéro de dossier : 1061899032	
Unité administrative responsable	Arrondissement Outremont , Service de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Recommander au Conseil municipal d'adopter un règlement modifiant diverses composantes du Plan d'urbanisme dans le cadre du développement du secteur du triage Outremont.

Le conseil de l'arrondissement d'Outremont recommande au Conseil municipal d'adopter un règlement modifiant diverses composantes du Plan d'urbanisme dans le cadre du développement du secteur du triage Outremont.

Des modifications doivent être effectués sur les composantes suivantes du Plan d'urbanisme:

- Le schéma des secteurs d'emplois (carte 2.4.1) et conséquemment les illustrations 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3 et 2.4.4.;
- Les parcs et les espaces verts (carte 2.5.1 et extrait de la carte 2.5.1 - arrondissement d'Outremont);
- L'affectation du sol (carte 3.1.1 et extrait de la carte 3.1.1 - arrondissement d'Outremont);
- La densité de construction (carte 3.1.2, extrait de la carte 3.1.2 - arrondissement d'Outremont, et fiche de la densité de construction - arrondissement d'Outremont);
- La synthèse des orientations pan-montréalaises - arrondissement d'Outremont).

Conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal, le dossier sera soumis à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

-- Signé par Yves MAILHOT/MONTREAL le 2006-11-07 14:42:03, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Yves MAILHOT

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1061899032